

# ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mars 2025

---

FIN DU MAINTIEN À VIE DANS LE LOGEMENT SOCIAL - (N° 905)

Tombé

## AMENDEMENT

N ° CE119

présenté par  
M. Vojetta, rapporteur

-----

### ARTICLE 2

À l'alinéa 4, après le mot :

« deuxième »,

insérer le mot :

« , troisième ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision : les sociétés anonymes d'habitations à loyer modéré doivent également bénéficier du dispositif d'échange d'informations prévu à l'article 2.